MAIRIE DE COTONOU
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

**CABINET DU MAIRE**
03 BP : 1777
Cotonou - Bénin
Tél : 01 46 50 11 11
mairiecotonou.infos@gouv.bj
www.cotonou.mairie.bj

***Le Cabinet***

**N°039/MCOT/CAB/CCOM/AM**

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Budget 2027 : les dépenses de fonctionnement en baisse de 6,44%, des investissements en hausse de 47,54%

**Cotonou, le 02 novembre 2026** - Réuni en quatrième session ordinaire les 30 octobre et 02 novembre 2026 sous la présidence du Maire, Luc GNACADJA, le Conseil communal de Cotonou a adopté à l'unanimité le budget primitif exercice 2027 qui s'élève à 72,4 milliards de francs CFA. Avec plus de 74% de ces ressources consacrées aux investissements, et une diminution nette de 6,44% des dépenses de fonctionnement, ce premier budget de la mandature 2026-2033 traduit l'ambition du Conseil communal de poser les fondations du changement d'échelle. Il est le résultat des besoins collectés à l'occasion de la tournée du maire dans les arrondissements. Le budget ainsi voté devra obtenir la validation de la tutelle préfectorale avant sa mise en exécution.

**Autres décisions.** Le Conseil a accepté le rapport d'activités du troisième trimestre du maire, ainsi que ceux des commissions permanentes. Les élus ont également adopté le rapport d'activités du troisième trimestre du Conseil de supervision tout comme le manuel de procédures budgétaire et comptable des collectivités territoriales en République du Bénin, préparé et soumis par la Cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes.

**Rapport définitif de l'Inspection générale des finances (IGF).** Le Maire de Cotonou a présenté à ses collègues du conseil communal, la version définitive du rapport de l'Inspection Générale des Finances. Demandé par le Maire au mois de mai 2026 sur les recettes non fiscales de janvier 2021 à avril 2026, le rapport pointe de graves faiblesses dans la maîtrise du potentiel de recettes, la traçabilité et la lisibilité des procédures, l'occupation du domaine public et dans le recouvrement des créances. Le conseil communal a pris connaissance des 48 recommandations du rapport avec gravité, et autorisé le Maire à prendre toutes les dispositions légales utiles pour la mise en œuvre et le suivi rigoureux desdites recommandations.

**Stanislas Minakpon HOUNKANLIN**
Le Chef de Cabinet du Maire

**Contact presse**
Bertrand MEGBLETHO +229 01 95 86 12 30 – 01 66 35 39 63 I bertrand.megbletho@mairie.bj